

Loi

Générale

modern

# Loi n° 28/AN/24/9ème L portant approbation des comptes financiers de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier pour l'exercice 2020.

n° 28/AN/24/9ème L

Ministère  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication  
20 mai 2024

Numéro JO  
n° 08 du 30/04/2024

Date du numéro  
30 avril 2024

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

## VISAS

- VU** La Constitution en date de 15 septembre 1992
- VU** La Loi constitutionnelle n°92/ AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics
- VU** La Loi n°143/AN/16/7ème L du 05 Avril 2016 portant Code de la bonne gouvernance des entreprises publiques
- VU** La Loi n°8/AN/18/8ème L portant création de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier (SIAF)
- VU** Le Décret n°2001-0134/ PR/ PM modifiant le Décret n°99-0077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'état, des sociétés d'économie mixtes et des établissements à caractère industriel et commercial
- VU** Le Décret n°2001-0012/PR/MEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique
- VU** Le Décret n°2019-010/PR/MDMHUEL portant organisation et fonctionnement de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier (SIAF)
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU** Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 06 juillet 2023
- VU** La Délibération n°01/2023/CA-SIAF du Conseil d'Administration de la Société Immobilière, d'Aménagement Foncier portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2020

**VU**La Circulaire n°94/PAN du 31/03/2024 portant convocation de l'Assemblée Nationale en séance publique. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Septembre 2023. A ADOPTÉ, EN SA DEUXIEME SEANCE PUBLIQUE DU 03/04/2024, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

---

**Article 1er**

Sont approuvés les comptes financiers de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier pour l'exercice 2020 dont les détails suivent : \* En produits :.....925 264 024 FDJ– Produits d'exploitation :.....637 693 836 FDJ– Produits exceptionnels :.....287 570 188 FDJ\* En charges :.....1 081 060 451 FDJ– Charges d'exploitation :.....857 681 141 FDJ– Charges financières :.....223 379 310 FDJ\* Soit un résultat net déficitaire :.....155 796 427 FDJ

---

**Article 2**

La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

---

*Fait à Djibouti, le 23 Avril 2024*

---

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**